

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 30 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 30 décembre, 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 22 décembre 2014, sous la présidence de Mme Michèle PANNIER, Maire.

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Éveline DION, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Benoît LAMOTTE, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Antoinette REGNAULT, Alain COQUART et Marc JACOB formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Claude MAUROUX à Michèle PANNIER

Absents excusés non-représentés : Jean-Marie DARGENT

Absents : Yoann SIMARD et Lionel SIMARD

Secrétaire : Benoît LAMOTTE

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Contrat rural : Avenant n° 1 au contrat d'architecture

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier Prieur et associés le 30 janvier 2009, le montant des travaux inclus au contrat rural était estimé à 260 000 € HT. La rémunération de l'architecte était calculée au taux de 11,5 %, soit 29 900 € HT et les missions complémentaires à 6 279,00 € HT.

Après l'établissement du contrat rural, l'estimation des travaux et des honoraires d'architecte s'élèvent respectivement à 415 430,50 € HT et 47 774,51 € HT.

Après consultation des entreprises, les marchés de travaux ont été signés pour un montant de 533 440,54 € HT.

Le maître d'œuvre consentant un rabais commercial de 11,5% à 10,5%, le montant des honoraires est de 56 011,26 € HT et les missions complémentaires rémunérées au pourcentage s'élèvent à 9 151,24 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cet avenant n° 1 avec l'Atelier Prieur et Associés.

Travaux église : signature des marchés

Madame le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 4 novembre 2014 concernant l'ouverture des plis,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 20 novembre 2014 concernant le choix des entreprises,

Madame le Maire informe l'assemblée que la signature des marchés avec les entreprises est prévue lors d'une réunion le 8 janvier 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte et autorise Madame le Maire à signer les marchés publics suivants :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1 Gros œuvre	Le Bâtiment Associé	69 322.62	83 187.14
Lot 2 charpente / couverture / zinguerie	Schneider	55 128.00	66 153.60
TOTAL		124 450.62	149 340.74

Exonération de la TEOM 2015 : complément à la délibération du 13/10/2014

Vu l'article 1521-III du code général des impôts,

Vu la délibération du 13/10/2014 décidant :

- d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 les locaux à usages professionnels de Monsieur Félicien NODINOT 6 rue des Hautes Charmes, de Monsieur Antonio ALVES, Société ITériors Rénov 2 rue du Prieur de Monsieur Marc JACOB 12 rue des Charmilles ;

- de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- Vu la demande de Monsieur Gratien ALFARO, maître artisan, concernant l'exonération de la TEOM 2015 de ses locaux à usage professionnels, situés rue du Paradis ;
Considérant que Monsieur Antonio ALVES n'a plus de locaux à usage professionnel,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 les locaux à usages professionnels de Monsieur Gratien ALFARO, maître artisan, situés rue du Paradis ;
 - d'annuler l'exonération des locaux à usages professionnels de Monsieur Antonio ALVES, Société 1Térieurs Rénov 2 rue du Prieuré ;
 - de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Branchements au plomb : aide à la maîtrise d'œuvre

Madame le Maire rappelle :

- que le remplacement des branchements au plomb devrait être réalisé courant 2015,
- qu'un appel d'offre pour l'aide à la maîtrise d'œuvre a été lancé,
- que trois entreprises ont soumissionné,
- que la commission des travaux a procédé à l'ouverture des plis et a étudié les offres le 4 novembre 2014 :
 - CABINET MERLIN : 10 962 € TTC
 - SOCOREM : 15 540 € TTC
 - JMF INGENIERIE : 11 000 € TTC.

L'analyse des offres fait ressortir que le Cabinet Merlin a fait la meilleure offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Cabinet Merlin et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le CABINET MERLIN.

Convention provisoire contrat assainissement

Madame le Maire rappelle que la commune a confié à Veolia Eau – Compagnie Générale de Eaux l'exploitation de son service public d'assainissement par une convention d'exploitation du service, contrat d'affermage reçu en sous-préfecture en date du 29 juin 2001.

Elle informe l'assemblée que Veolia, afin d'éviter un vide contractuel pour la gestion du service d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2015, a transmis un projet de convention provisoire d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la convention provisoire proposée par Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux,
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Transport du mercredi

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 1^{er} septembre 2014 avec la société Procars pour le transport des élèves de l'école vers le centre de loisirs des Hauts de Provins.

Elle informe le Conseil Municipal :

- que depuis la rentrée, le nombre d'enfants transportés ne dépasse jamais 3,
- que le coût du transport s'élève à actuellement 60 € par mercredi,
- que l'entreprise Holias Transport pourrait transporter nos élèves par véhicule léger, 1 à 3 élèves pour la somme de 30 € TTC par trajet,
- qu'elle fournirait un véhicule plus grand si le nombre d'élèves était supérieur à 3 pour la somme de 40 € par trajet.

Considérant l'accord de la Société Procars pour annuler la convention signée le 1^{er} septembre 2014,

Considérant la proposition de l'entreprise Holias,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge Madame le Maire de faire le nécessaire pour annuler la convention passée avec l'entreprise Procars ;
- décide de confier le transport des élèves vers le centre de loisirs des Hauts de Provins à l'entreprise Holias Transport et autorise Madame le Maire à signer la convention avec cette entreprise, à compter du 07/01/2015.

Extension de la salle polyvalente : demande de subvention sur la réserve parlementaire

Considérant l'estimation de travaux d'extension sur notre salle polyvalente établie début 2011 d'un montant de 478 329,20 € HT pour un contrat rural,

Considérant la réalisation des travaux en 2015 pour un montant de 533 440,54 € HT, soit une augmentation de 55 111,34 € HT,

Considérant que la subvention du contrat rural ne variant pas (240 000 € en 2011) il reste à la charge de la commune sans subvention la somme de : 293 440,54 €.

Ayant entendu Madame le Maire exposer qu'il serait possible de solliciter une subvention de la réserve parlementaire de Monsieur Michel HOUEL, Sénateur de Seine et Marne,

Vu le montant de différents lots, et plus particulièrement le n°10, peinture et sol souple de l'entreprise S.A.S DELCLOY s'élevant à 32 765,73 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande à bénéficier, pour le lot n°10, d'une subvention aussi élevée que possible de la réserve parlementaire de Monsieur Michel HOUEL, Sénateur ;
- dit que ces travaux seront réalisés dès l'obtention de la subvention ;
- charge Mme le Maire d'instruire avec diligence ce dossier ;

Informations diverses :

Schéma régional éolien Ile de France

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Schéma Régional Eolien (SRE) de la Région Ile de France a été annulé par le Tribunal Administratif de Paris le 13 novembre 2014.

Succession BACAER

Suite à la réunion du 28 novembre 2014, Madame le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé aux notaires Maître Bacquet et Martinez concernant le décompte de la maison de Monsieur Bacaër sise 41 rue de l'Avenir car certaines dépenses pourraient être supprimées.

Plan Vigipirate

Madame le Maire informe l'assemblée que le plan Vigipirate, à l'approche des fêtes de fin d'année et des soldes d'hiver, a fait l'objet d'une adaptation avec pour objectif de renforcer la vigilance dans les zones publiques et sites sensibles.

Rapport de police de l'eau

Madame le Maire fait lecture du rapport de police de l'eau de la DDT qui explique qu'une reprise de l'échéancier du programme des travaux établi suite au SDA est nécessaire et doit être initiée dans les meilleurs délais en vue d'améliorer le comportement global de notre système d'assainissement (réseau et station).

Recensement population

Madame le Maire présente à l'assemblée le recensement la population, au 1^{er} janvier 2015 :

- population municipale : 706
- population comptée à part : 19
- Population totale : 725

ARS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport de l'ARS sur l'eau potable (Agence Régionale de Santé) du 12/12/2014 est conforme.

Communiqué de presse

Madame le Maire explique qu'un communiqué de presse concernant la nouvelle carte de l'enseignement prioritaire validant le déclassement de nombre d'établissements a été reçu. En Seine et Marne, 9 établissements sont annoncés sortants, dont Villiers-Saint-Georges. Notre département le plus touché, les réseaux d'aides passeront de 26 à 17.

Demande d'autorisation

Monsieur Félicien NODINOT, Président de l'association de chasse, demande l'autorisation d'installer un mobil home afin de permettre aux chasseurs d'avoir un abri ou se regrouper avant chaque début de chasse. Le Conseil Municipal donne son accord.

